

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :  
15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Absents : 0

Date de la convocation :

Le 07 mars 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

**Séance ordinaire du 14 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune  
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,  
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,  
Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian  
MICHELET, et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence  
TOUMEYRAGUES, Delphine SCHWARTZ, Estelle ASPART et  
Sandra BARBE.

**Excusés** : Madame Laure BRAQUEHAIS, Messieurs Antoine  
ZANOTTO et Willy LORENZON

**Pouvoirs** : Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Christian  
MICHELET, Monsieur Willy LORENZON à Madame Sandra BARBE,  
Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique SAVARIAUD.

**Absent** :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Attribution de compensation pour services rendus à la commune.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors des corvées bois sur les terrains communaux, Messieurs Christian MICHELET et Michel WALTER ont utilisé leur propre matériel (tracteur et tronçonneuse) et qu'il souhaiterait leur attribuer une compensation d'un montant de 100.00 € chacun pour services rendus à la commune.

Messieurs Christian MICHELET et Michel WALTER sortent de la salle et le conseil passe au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
**le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**DÉCIDE** d'attribuer une compensation financière de 100.00 € à Monsieur Michel WALTER et Monsieur Christian MICHELET.

**Adopté à 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

Certifiée exécutoire après transmission le :  
Publiée le 17 mars 2023

